



FNEC FP-FO des Côtes-d'Armor

Compte-rendu du CHSCT du 12 novembre 2020

1. **Validation des PV des CHSCT précédents.** (14/11/19, 06/05/2020, 20/05/2020, 08/08/2020)
2. **Déclarations liminaires des 4 organisations syndicales**

Réponses DASEN : La rétroactivité sur des situations le passage d'arrêts maladie en ASA ne semble pas avoir été possible pour tous les cas malgré une réactivité rapide de la DSDEN suite aux propos du recteur et à nos demandes. Ceci est dû à la CPAM qui délivrait des arrêts maladie aux cas contacts.

L'UNSA demande la mise en place d'un CHSCT Extraordinaire pour ne traiter que de la question sanitaire.

Accordé par le DASEN pour Jeudi 19 novembre au matin (à 10 h)

MANQUE D'AESH

Le point a été mis par tous sur le non-accompagnement d'EBEP (Élèves à Besoins Educatifs Particuliers) et de TC (Troubles du Comportement)

Le DASEN reconnaît une difficulté sur cet accompagnement au vu du nombre de demandes. Le 22 (en pourcentage) a (beaucoup ?) plus de demandes que les départements voisins (je pense qu'il se réfère au 35 où les demandes sont soigneusement triées et ne dit pas que nombre de leurs « CAS »(du 35) sont accueillis en familles d'accueil du 22 et sont donc scolarisés sur le 22).

Il annonce pour cette année 1000 élèves en moins sur le 22 pour 300 notifications supplémentaires.

FO pose la question de savoir si les non-accompagnements seront résolus, si les budgets sont épuisés et demande à connaître le nombre d'élèves non satisfaits.

« Les budgets ne sont pas épuisés » (réponse différente de ce qu'on a entendu des services à droite et à gauche) et une cinquantaine d'élèves ne sont pas pourvus d'AESH. Le Rectorat n'a plus que quelques AESH disponibles et souligne la difficulté de recrutement sur certains territoires mais nous ne pouvons accepter que plusieurs dizaines d'enfants soient encore en attente d'accompagnement.

FO intervient pour exprimer la souffrance des enseignants, enfants, familles et insiste sur la maltraitance institutionnelle mise en place depuis 2005 avec la Loi sur le Handicap.

(Exemples à l'appui comme à St SAMSON, élève autiste +++ en ULIS)

FSU fait valoir les nombreuses fiches de santé et sécurité au travail (SST) remontées traitant de ce sujet toujours pas résolu.

REMPACEMENTS :

La mise sous tension des équipes due au fait des non-remplacements est évoquée.

Les personnels « brigades » ont été ventilés sur les circonscriptions pour permettre une meilleure couverture.

Demande d'annulation des formations en constellation pour permettre l'utilisation des moyens de remplacement. (il semblerait que les 12 h de formation en classe disparaissent pour résoudre le problème)

SITUATION SANITAIRE :

Le DASEN indique que des masques chirurgicaux de type 2 sont disponibles pour les personnels vulnérables.

FO rappelle que seuls les masques FFP2 sont reconnus par le Code du Travail comme équipement de protection individuelle (EPI) efficaces et que l'Etat ne peut pas s'exonérer de ses responsabilités d'employeur.

FO insiste également pour que tous les personnels qui sont en contact avec les enfants soient pourvus de masques protecteurs, et rappelle que les masques « grand public » ne protègent pas et n'exemptent pas de la distanciation. Les AESH doivent bien entendu être pourvus de masques protecteurs.

FO insiste sur la situation dramatique des hôpitaux du département qui rend la situation sanitaire réellement inquiétante. L'Etat doit recruter dans les hôpitaux comme dans l'enseignement, à tous les niveaux.

FO rappelle que des masques transparents avaient été demandés pour les collègues des classes jusqu'au CP. Ils en ont mais c'est l'ASH qui les gère pour des cas très particuliers et bien sûr fort peu nombreux.

Suite à la remarque d'une organisation syndicale sur le fait que les enfants de moins de 11 ans ne soient pas testés, FO fait état du manque de contact-tracing dans le 1^{er} degré alors qu'il est appliqué dans le second degré. (cas exemple d'une élève ciblée positive de CE2 (test le mardi, présente à l'école jusqu'au vendredi !) pour laquelle on connaissait les cas contacts (cantine) mais que l'on n'a pas dû transmettre).

1 CLUSTER répertorié par le DASEN : FREYSSINET BTS. (presque toute la classe est « contact »)

3. Fiches du registre de santé et sécurité au travail (RSST)

63 fiches à la date du groupe de travail de la semaine dernière.

71 aujourd'hui. **+8 EN UNE SEMAINE !**

Un mauvais suivi est constaté par les chefs d'établissement du second degré.

Un rappel à l'ordre doit être fait par la DSDEN à ceux-ci.

Sur les problèmes des enfants à comportements perturbateurs, le DASEN indique que nous disposons de plus de places en établissements sociaux et médicaux-sociaux (ESMS) que les départements voisins au regard de notre population.

La politique est de diversifier l'offre du médico-social quant aux prises en charge.

Mme Le BROZEC présente une plaquette présentant une équipe mobile du dispositif institut thérapeutique éducatif et pédagogique (DITEP des PEP) pouvant se déplacer sur le département pour conseils et aides aux collègues.

Intervention FO pour qualifier de saupoudrage et de mesure à minima avec ce dispositif qui ne prend pas en compte les difficultés énormes des accueils d'EBEP et de TC en particulier.

Ce dispositif ne répond pas aux demandes des enseignants et ne résoudra jamais les cas lourds présents dans les classes. Tous les élèves ne peuvent pas être intégrés en milieu « ordinaire ».

Le DASEN reconnaît que ce dispositif ne sera pas la panacée mais considère que c'est une aide possible.

DASEN « Il faut réinterroger les équilibres quant aux parcours particuliers des enfants »

« Les équipes mobiles sont des moyens supplémentaires et non de la substitution. »

FO met en évidence le nombre de places en ULIS sur le secteur de DINAN (-14).

DASEN : situation connue trop tard par rapport à la rentrée, ne pourra être résolu que l'an prochain.

La FSU fait savoir que les ESMS ont des bassins de recrutement qui dépassent les frontières des départements et que les chiffres sont donc faussés qu'il y a une maltraitance institutionnelle qui ne répond pas aux besoins.

DASEN : La maison départementale du handicap (MDPH) notifie parfois « sous pression » des parents ce qui renforce la perte d'autonomie du jeune et prend des moyens qui seraient sans doute mieux ailleurs.

Pour FO, cette remarque a pour seul but d'excuser le manque de postes attribués par le Rectorat: la responsabilité de ce manque incomberait aux parents qui demandent de l'accompagnement qui n'est pas réellement nécessaire... et il va même plus loin en accusant ces parents de faire du tort à leur enfant en bridant leur autonomie... Nous ne pouvons que condamner ces propos.

FO signale qu'une fiche du registre de danger grave et imminent (RDGI) a été émise depuis le lycée Le Dantec suite aux revendications de 90 collègues (aération, présence de gel, ...) et que celle-ci n'a pas eu de réponse. Le DASEN et le SG considèrent comme abusive la qualification de « danger grave et imminent » et prétendent que le protocole est respecté. FO souligne que c'est loin d'être le cas et qu'il y a réellement une mise en danger grave et imminent des personnels et des élèves. Une liste de dysfonctionnements a été listée et n'a pas été résolue. La division par 2 des effectifs ne doit pas amener à diviser par 2 le ménage... et l'impossibilité d'ouvrir les fenêtres et apporter la moindre aération est à elle seule une violation du protocole sanitaire.

4. Compte-rendu de la visite d'ULIS-COLLEGE à Y.COPPENS

Inclusion facilitée par le fait d'intégrer dans sa classe d'âge. (?)

Budget ULIS supprimé par le conseil départemental 22. Le dispositif fonctionne avec 2 AESH et 2 enseignants.

Les collègues du second degré trouvent le dispositif chronophage du fait d'incessantes réunions prises sur le temps de midi et le soir.

Satisfaction des collègues ULIS.

Liaison Ecole / Collège peu efficace.

L'inclusion serait bien plus facile avec moins d'élèves dans les classes ordinaires et des classes mieux dimensionnées (trop exigües)

Certains élèves, du fait d'être rentrés dans le dispositif ont perdu leur AESH et quand ils en sortent il est difficile de le retrouver.

FO a souligné un exemple donné par les enseignants de COPPENS, d'un élève notifié qui n'a pas pu intégrer l'ULIS faute de place en 6e et a donc été accompagné par une AESH à temps plein durant toute l'année de 6e. En 5e, il a pu intégrer l'ULIS et il a « dégringolé » car il est très souvent intégré en classe ordinaire mais contrairement à l'année précédente, c'est la plupart du temps sans AESH car il n'y a qu'une AESH pour accompagner les 12 élèves de l'ULIS, elle ne peut pas tous les accompagner en même temps et elle est prise par un élève notifié IME. Il faut absolument recruter des AESH supplémentaire pour les ULIS

Les collègues AESH en particulier ont fait savoir un besoin de formation.

Besoin de compter les élèves ULIS dans les effectifs des classes dans lesquelles ils sont intégrés.

Institutionnaliser tous les temps de réunion.

La FSU s'enquiert du déroulement de la restitution aux personnels.

SG : à voir avec le chef d'établissement.

5. Compte-rendu enquête J. BREL – Décès de S. MAGNONNAUD

En préalable FO fait connaître la situation catastrophique du fils et du conjoint de Mme MAGNONNAUD ainsi que la demande de remboursement de salaire au fils de Mme

MAGNONNAUD. L'âge de son fils, étudiant, et la non contractualisation de l'union ne permettent textuellement aucun dédommagement possible malgré l'imputabilité au service. FO demande solennellement au DASEN d'intercéder auprès des services pour que cette situation soit résolue (non remboursement et aide sociale) pour le fils de notre collègue décédée.

FO demande d'être tenue au courant des démarches engagées pour pouvoir les communiquer à la famille dont nous sommes proches.

Le DASEN répond qu'il suivra de très près cette affaire, qu'il intercédera auprès des services idoines et que le Secrétaire du CHSCT en sera informé (donc pas directement FO)

FO lance une alerte solennelle sur la situation des enseignants et autres personnels en lycée.

Le Ministère a largement alourdi les tâches des collègues qui ont vu :

- l'imposition de 2 heures supplémentaires
- la diminution du nombre d'heures en groupes réduits
- les nouveaux programmes

et maintenant le dédoublement des classes fait sans aucun recrutement, par lequel on demande aux collègues de se dédoubler et d'assurer les cours aux présents tout en faisant travailler les autres à la maison !!

Le DASEN a le culot de répondre que les enseignants de lycée vivent ce qu'ont vécu les enseignants de collèges et des écoles au printemps et que c'était à prévoir.

Il cache de ce fait que les enseignants de lycée **n'ont pas demandé l'alternance** et au contraire **demandent le recrutement massif d'enseignants pour assurer les cours à tous les élèves au lieu d'en renvoyer la moitié à la maison.**

De plus ce faisant il nie également la dégradation dramatique des conditions de travail des collègues en lycée en cette rentrée qui ont un nombre de classes de plus en plus important et dont l'épuisement est patent. Cette alerte solennelle doit être entendue et le Ministère doit recruter et protéger les collègues au lieu de les surcharger de travail.

6. Travaux de l'année.

Réactiver le travail sur la direction d'école (priorisation des tâches)

Groupe de travail sur les fins de carrière.